

Champ d'Application

Les présentes Conditions Générales (ci-après « **CG** ») s'appliquent à toutes les offres de service et conventions relatives aux services délivrés par **Alternative Strategies** (également « **AS** »).

Droit Applicable

Toute convention entre **AS** et le Client, son interprétation et exécution est régie par le droit français et les présentes conditions générales.

Pour les Services de **Coaching**, il est conseillé de se reporter aux Conditions Générales de Vente (également « **CGV** ») reprises aux documents contractuels, dans la mesure où elle sont présentées de manière détaillées, et sont partie intégrante de toute offre. Lesdites CGV prévalent sur toutes autres conditions en cas de litige, sauf acceptation expresse et écrite par **AS** des conditions du Client. En cas de litige, les tribunaux français seront seuls compétents.

Engagement

Toutes les offres et propositions de service émises par **AS** sont délivrées à titre indicatif et sont sans engagement. L'engagement prend effet à la signature d'une convention de service formalisée par une Lettre d'Engagement.

Pour les Services de **Coaching**, le client n'étant pas réputé Client Professionnel, les Conditions Générale de Vente sont partie intégrante de toute offre émise. En termes de Recrutement, sauf dénonciation formelle écrite du client, l'engagement contractuel est réputé tacitement accepté de plein droit par le Client dès lors qu'entretien en présentiel ou en distanciel, par quelque moyen que ce soit, est organisé au bénéfice du client avec un candidat présenté par **AS**.

Confidentialité

Dans le cadre de la signature d'une convention de service, les deux parties sont tenues de respecter le caractère confidentiel des informations qu'elles obtiendraient de l'autre partie.

Mise à Disposition de l'Information

Il revient au Client de fournir à **AS** dans les délais acceptable toutes les informations pouvant avoir une incidence sur la qualité du résultat du service proposé.

Responsabilité

La responsabilité de **AS** est strictement limitée aux services qui lui sont confiés. **AS** ne peut être tenue responsable des conséquences d'erreurs, fautes ou d'omissions du Client dans le cadre du service confié.

Seule une obligation de moyens incombe à **AS** dans le cadre de ses diligences visant à obtenir les assurances nécessaires sur l'aptitude du candidat, aucune garantie ne pouvant être formellement donnée, et dans la conduite des missions. **AS** n'est pas tenu à une obligation de résultat.

AS veillera à toujours déployer tous les efforts nécessaires pour honorer au mieux ses engagements.

Tout dommage, perte, dépenses, frais, litiges éventuels subis ou engagés par le Client en relation avec l'embauche de candidats ne sera pas de nature à invoquer la responsabilité de **AS**.

Recrutement et Candidats

Le Client devra notifier à **AS** l'embauche du candidat présenté endéans un délai de 5 jours et communiquer les termes et conditions du contrat de travail accepté par le candidat embauché.

Dans le cas où il ne serait pas donné suite par le Client au processus recrutement d'un candidat présenté par **AS**, dans l'hypothèse où le Client devrait finalement recruter le candidat dans un délai de 12 mois après introduction, quelle que soit la fonction et les moyens mis en œuvre, le Client serait redevable à **AS** des honoraires mentionnés initialement à la convention de service.

Dans le cas où le Client déciderait de procéder au recrutement de plusieurs candidats présentés par **AS**, alors que la convention de service faisait initialement état d'une recherche portant sur un unique collaborateur, le Client serait redevable à **AS** des honoraires mentionnés initialement à la convention de service, pour chacun des candidats recrutés.

Dans le cas où il serait mis fin au contrat de travail liant le candidat présenté par **AS**, endéans les 6 mois suivants la signature du contrat de travail, soit par le candidat, soit par le Client, **AS** reprendra sa mission sans honoraires ni frais supplémentaires, considérant les sommes initialement exigibles comme honorées par le Client, à la condition que **AS** soit notifiée sous 8 jours par le Client de la résiliation du contrat de travail, que la Description de Poste soit strictement identique, que le candidat n'ait pas été confronté par le Client à un licenciement économique, une modification de fait de la Description de Poste, à une restructuration.

Honoraires

Pour les services de Recrutement, les factures de **AS**, dressées au tarif en vigueur plus TVA, sont émises dès signature du contrat de travail, ou lettre d'intention, par le candidat retenu, et sont payables endéans 30 jours après réception.

Pour les services de Coaching uniquement, un acompte de 30% du montant total des honoraires est exigible, à régler à la signature de la convention de services, la facturation relative au paiement des 70% restants devra être intégralement acquittée au plus tard le jour actant la fin de mission.

Les frais bancaires liés aux paiements par virement, domiciliation, sont à charge du Client, lorsqu'ils sont applicables.

En l'absence de paiement à la réception de la facture ou à la date d'échéance convenue, le montant exigible portera un intérêt de retard au taux d'intérêt légal en vigueur.

Toute réclamation concernant les factures doit parvenir à **AS** dans les huit jours de calendrier à partir de la date de facture par recommandé motivé. Passé ce délai, aucune réclamation n'est recevable.

Résiliation de la Convention

En cas de rupture du contrat, le Client est redevable à AS de toutes les séances prestées prorata temporis.

Santé au Travail et Permis de Travail

En matière de Recrutement, le Client s'assure qu'il agira en conformité avec toute législation du travail en vigueur. L'ensemble des démarches liées à un examen médical d'embauche, et toutes démarches requises dans le cadre de l'obtention de permis ou autorisations de travail d'un candidat relèvent de l'entière responsabilité du Client.

Protection des Données

Les deux parties respecteront individuellement la législation applicable en matière de confidentialité et de protection de la vie privée, des données, dans le cadre des services convenus.

Conformément à la législation en vigueur, chacune des parties est responsable du traitement des données à caractère personnel des candidats présentés, personnes de contact impliquées dans le cadre des conventions actuelles ou futures.

Les parties conviennent que les données à caractère personnel peuvent être échangées. Chacune des parties est responsable du fait que les données à caractère personnel ne seront transmises que si elles peuvent l'être légalement et si le consentement nécessaire de la personne concernée a éventuellement été obtenu.

Le Client agit en tant que responsable du traitement et s'engage à respecter toutes les obligations relatives à la protection des données à caractère personnel. Le Client garantit notamment de prendre des mesures techniques et organisationnelles adéquates pour que le traitement des données à caractère personnel satisfasse aux exigences de la législation et que la protection des droits de la personne concernée soit garantie.

Il incombe au Client de veiller à ce que les personnes mandatées pour le traitement des données à caractère personnel s'engagent à assurer la confidentialité des données, ou soient liées par une obligation légale de confidentialité appropriée.

Le Client garantit, entre autres, que les mesures techniques et organisationnelles applicables seront prises afin que le traitement des données personnelles réponde aux exigences de la législation et garantisse la protection des droits des parties concernées.

Le Client supprimera immédiatement toutes les données personnelles concernant les candidats proposés pour lesquels il déciderait de ne pas aller plus avant.

En outre, à la fin des services, le Client devra supprimer ou restituer toutes les données personnelles et supprimer les copies existantes, sauf si le stockage des données personnelles est obligatoire en vertu du droit de l'UE ou des États membres.